



MIDAS



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26/10/2021

Application de la loi Montagne II : J-7 ! Les bons conseils du réseau Midas.

La loi Montagne II entre en vigueur le 1^{er} novembre 2021 sur le territoire français. Malgré une certaine souplesse admise par les autorités pour les semaines à venir, il s'agit désormais pour les automobilistes de se mettre en règles dans les meilleurs délais. Pour éviter les futures sanctions et rouler sereinement, le réseau Midas conseille actuellement les conducteurs et équipe leurs véhicules. Établie dans le but de sécuriser les déplacements des usagers de la route en hiver, quelles sont les conséquences concrètes de la loi Montagne sur l'équipement des véhicules ? Point sur les solutions à retrouver dans les centres Midas.

37 départements concernés.

En France, la loi Montagne (1985) - relative au développement et à la protection de la montagne - constitue le principal cadre législatif destiné aux territoires de montagne. Elle a été complétée fin 2016 par une loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (loi Montagne II). Le 1^{er} novembre 2021, entrera en vigueur ce second volet qui vise avant tout à améliorer la sécurité des usagers de la route, mais aussi à améliorer les conditions de circulation en hiver (éviter les blocages lors d'épisodes neigeux, notamment en périodes de chassé-croisé).



Dans 37 des départements dits de « montagne » - anciennement « zone blanche » - l'équipement des véhicules avec des pneumatiques hiver ou des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes ou chaussettes) sera désormais **obligatoire du 1^{er} novembre au 31 mars**. Passé le délai de bienveillance des autorités, en cas de non-respect de ces consignes sur les territoires concernés, les usagers de la route seront à terme passibles d'une amende de 135€ et risqueront l'immobilisation de leur véhicule.

Les conseils d'Emmanuel PINGUET, Chef de produit pneumatique chez Midas France

Le réseau Midas, fort de ses 45 années d'expérience, se tient prêt depuis plusieurs mois et oriente ses clients vers les meilleurs choix en fonction de leurs mobilités et de leurs véhicules.

« Lorsque l'on utilise des pneumatiques hiver, « les été » sont au repos, et ces derniers ne subissent pas la rigueur de l'hiver, tandis que les pneus hiver ne sont eux, utilisés que sur la période du 1^{er} novembre à la fin mars. L'investissement est certes un peu plus important au départ, mais sur le long terme, les kilomètres non parcourus par les uns ou les autres sur les deux périodes permettent de les utiliser chacun plus longtemps.

Pour les automobilistes habitant dans les zones « blanches » cette évolution législative va les encourager à s'équiper naturellement avec des pneus hiver 5 à 6 mois sur 12, et en pneus été le reste de l'année. Ils auront ainsi les performances indispensables dans leur région au quotidien et pourront compter sur une grande longévité de leurs 2 jeux de pneumatiques. En revanche pour ceux qui n'habitent pas ces régions, il est plus judicieux de s'équiper en pneumatiques ALL Season pour bénéficier toute l'année d'un excellent compromis entre l'été et l'hiver, et en cas de passage dans un département concerné par la loi Montagne, vous serez en conformité et en sécurité.

La solution à la fois la plus économique et la plus pérenne est donc d'investir dans les pneus 4 saisons car ils fusionnent les technologies des pneus été et des pneus hiver et permettent de rouler en toute sécurité sur sols secs et mouillés, hiver comme été, ainsi que sur la neige. Ils sont efficaces autant à - 10 °C qu'à + 30 °C ». Par ailleurs, en complément de ces équipements désormais obligatoires, il est préférable de réaliser plusieurs contrôles avant les premières chutes de températures comme par exemple, l'état de la batterie, des bougies d'allumage ou de préchauffage pour un véhicule diesel. Afin de nettoyer son pare-brise, le lave glace Hiver -15°C sera aussi à privilégier. Le fait d'anticiper permet d'éviter une panne imprévue qui pourrait entraîner des coûts de remorquage et de réparations. C'est pour cela que le diagnostic systématique Midas permet de réaliser ce type de contrôles sans rendez-vous.

Une astuce enfin pour réduire la facture en hiver : n'oubliez pas les accessoires tels que les bombes de dégivrant ou couvre pare-brise. Vous éviterez ainsi de laisser tourner la voiture au ralenti trop longtemps et limiterez votre consommation de carburant. »



Les + et les - des pneus hiver selon Midas

La composition d'un pneu hiver permet de conserver une très bonne élasticité et une meilleure adhérence lorsque la température descend en dessous des 7 degrés. Dans des conditions humides et froides, un véhicule chaussé de pneumatiques hiver freine plus court. En effet, un véhicule lancé à 80 km/h aura une distance d'arrêt plus courte de 4 mètres en comparaison à un pneu été. Par ailleurs, la bande de roulement à structures profondes permet d'avoir une excellente évacuation de l'eau, ce qui renforce l'adhérence mais aussi la traction sur la neige.



Le pneu hiver est un peu plus cher à l'achat qu'un pneu été. Et chaque année il faut prévoir des permutations pneus été / pneus hiver. Mais ces contraintes sont gommées par le niveau de sécurité obtenu, qui sera alors optimal.



À propos de Midas

Midas est le leader mondial de l'entretien et des services automobiles. Avec 100 % de l'entretien automobile multimarque couvert, des prestations à la pointe de l'innovation et des services continuellement enrichis, Midas met ses 40 ans de savoir-faire au service de la sécurité et du confort de conduite de plus de 10 millions de clients. Midas est une marque qui s'engage en tant qu'alternative aux réseaux constructeurs, avec la garantie de compétence et de fiabilité au service de l'exigence du mieux. A fin septembre 2021, le réseau comptait plus de 700 centres répartis dans 10 pays, dont 367 centres en France. Le réseau Midas se développe principalement en franchise.

Midas est une marque Mobivia / Pour toute information sur Midas : www.midas.fr

Pour toute information sur la franchise Midas : franchise.midas.fr



À propos de Mobivia

Mobivia est un écosystème dédié à la mobilité d'aujourd'hui et de demain qui anime 9 Marques et 28 startups. Aux côtés des usagers depuis 50 ans, les entreprises de Mobivia accompagnent chacun en proximité dans sa mobilité, quels que soient ses besoins, ses moyens, ses choix, en lui proposant des solutions de mobilité utiles, innovantes et durables. Les 23 000 collaborateurs de Mobivia font vivre au quotidien des valeurs humanistes fondatrices et des engagements sociétaux et environnementaux forts et partagent une mission commune : "Opening sustainable mobility to all".

Mobivia s'organise autour de 3 métiers : les services à l'automobiliste (centres auto Norauto et A.T.U, services de proximité Midas), la distribution de pièces et pneus (offline avec Carter-Cash, online avec Originauto, Bythjul, Skruvat, en BtoB avec Synchro Diffusion) et les nouvelles mobilités (Via ID et son portefeuille d'une vingtaine de startups dont Getaround, Heetch, Xee et la Plateforme 2 Roues entièrement dédiée aux micro mobilités).

En 2019-20, Mobivia comptait 2060 ateliers et centres automobiles développés en succursales, franchises et master-franchise dans 18 pays en Europe principalement. Mobivia a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros, dont plus de la moitié à l'international. En savoir plus : www.mobivia.com - Nous suivre sur twitter : @Mobivia



Midas, pour vous on se dépasse

